

MAIRIE
DE
VAUJANY

11, route de la Cour Basse
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95
Télécopie 04 76 80 78 37



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE**

**MODIFICATION DE L'ACTE DE NOMINATION DU REGISSEUR
DE RECETTES DE LA REGIE « SECOURS SUR PISTES »**

Le Maire de la Commune de Vaujany,

Vu la délibération du 7 mars 1992 autorisant la création d'une régie de recettes « Secours sur pistes » ;

Vu les arrêtés n°2013-61-R et 2013-73-R modifiant la régie de recettes « Secours sur pistes » ;

Vu l'arrêté n°2020-11-R modifiant la régie de recettes des secours sur pistes ;

Considérant la nécessité de modifier l'arrêté n°2013-58-R du 21 octobre 2013 ;

Vu l'avis conforme du comptable en date du 25 février 2020 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter du 24 février 2020, Monsieur Fabien DUCLOT est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes « Secours sur pistes » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Fabien DUCLOT sera remplacé par Madame Anne-Sophie DEBOURG, mandataire suppléant.

Article 3 : Monsieur Fabien DUCLOT est tenu de constituer un cautionnement de 1 220.00 € (MILLE DEUX CENT VINGT EUROS).

Article 4 : Monsieur Fabien DUCLOT ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 5 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

Article 6 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans les actes constitutifs des régies, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code Pénal.

Article 7 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables aux agents de contrôle qualifiés.

Article 8 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui les concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait à Vaujany, le 25 février 2020

Le Maire

Yves GENEVOIS

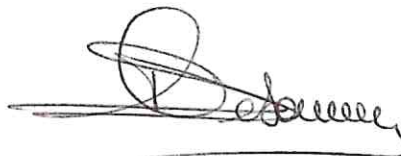


Le Régisseur titulaire



Fabien DUCLOT

Le Mandataire suppléant



Anne-Sophie DEBOURG

Transmis en Préfecture le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa notification.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : VAGNE Sarah

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2020_12_R
Date de la décision:	2020-02-25 00:00:00+01
Objet:	Modification de l'acte de nomination du régisseur de recettes de la régie "Secours sur pistes"
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique:	038-213805278-20200225-2020_12_R-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213805278-20200225-2020_12_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	960
nom de original:		
Arrêté 2020-12-R.pdf	application/pdf	365478
nom de métier:		
99_AR-038-213805278-20200225-2020_12_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	365478

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2020 à 09h50min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2020 à 09h50min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mars 2020 à 09h50min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mars 2020 à 09h50min33s	Reçu par le MI le 2020-03-17